

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D190
au territoire des communes de HEURINGHEM, RACQUINGHEM et WARDRECQUES
TRAVAUX
travaux de calibrage et renforcement de chaussée
Section hors agglomération
1 mois entre du 27 mai 2024 au 28 juillet 2024**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande 15/05/2024, par laquelle les entreprises COLAS et LEFRANCOIS, font connaître le déroulement des travaux de calibrage et renforcement de chaussée, le 27 mai 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de calibrage et renforcement de chaussée, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D190 du PR 17+500 au PR 18+0, hors agglomération, le 27 mai 2024 au 28 juillet 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Madame et Messieurs les Maires de SAINT AUGUTIN, ECQUES, HEURINGHEM, HELFAUT, BLENDRECQUES, ARQUES, CAMPAGNES LEZ WARDRECQUES, WARDRECQUES et RACQUINGHEM.

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commissaire de Police de SAINT OMER et les Commandants des Brigades de Gendarmerie de SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM et AIRE SUR LA LYS.

Vu l'avis permanent de Monsieur le Préfet du Pas de Calais relatif à la police de circulation sur les voies classés à grande circulation pour l'année 2024.

Sur la proposition de Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D190 du PR 17+500 au PR 18+0, hors agglomération, sur les territoires des communes de HEURINGHEM, RACQUINGHEM et WARDRECQUES, 1 mois entre le 27 mai 2024 au 28 juillet 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : RD192, RD77, RD942 et RD943 sur les communes de Clarques, Ecques, Heuringhem, Helfaut, Blendecques, Arques, Campagne les Wardrecques, Wardrecques et Racquinghem.,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice/Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

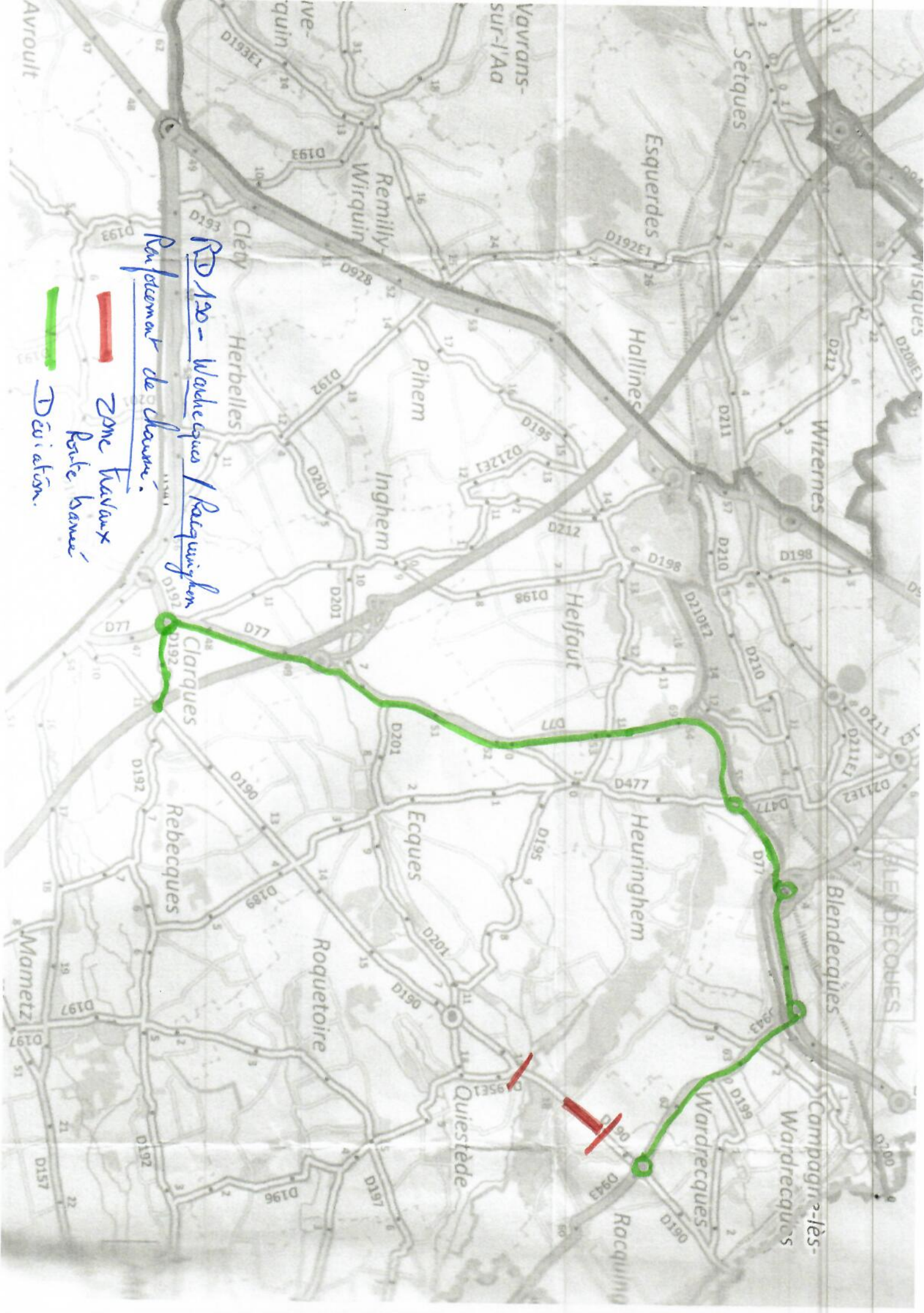
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Lumbres

Le 28 mai 2024



Signé électroniquement par
Simon LEMAIRE
RESPONSABLE UNITE ETUDES ET
RESSOURCES



RD 150 - Wadecques / Raquinghem
 Rapprochement de chemins.

Zone habitée
 Route banale
 Déviation

